



## PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 17

- I. Mobiliser davantage de financements pour le développement durable : améliorer la mobilisation des ressources domestiques, augmenter l'aide internationale et aider à la mise en place d'un système de promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés.**
- II. Aider au maintien de niveaux de dette soutenables à long terme.**
- III. Renforcer l'accès et la diffusion des technologies à travers le mécanisme de facilitation des technologies.**
- IV. Soutenir les initiatives de renforcement de capacités dans les pays en développement.**
- V. Promouvoir la révolution des données pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.**

A l'instar des pays à revenu intermédiaire, la Tunisie bénéficie de l'appui technique et financier de ses partenaires soit dans ses politiques publiques soit pour la mise en application des engagements internationaux tel que le cas de l'agenda 2030. Pour mobiliser des ressources financières et attirer les IDE, la Tunisie a organisé plusieurs manifestations internationales dont on peut citer :

1- La Conférence « Investir en Tunisie – start-up democracy », organisée le 8 septembre 2014. Cette conférence a réuni 58 délégations d'Etats et d'institutions internationales, ainsi que des représentants du secteur privé. Elle a marqué le soutien multiforme de la communauté internationale à la Tunisie post 2011.

2- La conférence « Tunisia 2020 », aussi appelée « conférence Internationale pour l'investissement, sur le chemin de l'intégration, de l'efficacité et de la durabilité », organisée les 29 et 30 novembre 2016. Cette conférence internationale vise à relancer l'économie et l'investissement en Tunisie. Ont participé à cet évènement 70 pays et plus de 1 000 participants, des dizaines d'entreprises et d'institutions économiques nationales et internationales. Les montants à mobiliser annoncés par les participants (publics, privés et mixtes) s'élèvent à environ 47 millions d'euros (cinquante millions de dollars).

### L'optimisation des ressources financières.

Même si les cibles allant de 17.1 à 17.5 ne concernent pas directement la Tunisie, il y a lieu d'évoquer la réforme entreprise en 2017 portant sur la gestion des investissements publics avec l'appui de la Banque Mondiale. La Tunisie est confrontée à un ensemble de défis macro-économiques et budgétaires. L'endettement public a atteint un niveau élevé, avec comme conséquences une contrainte budgétaire importante liée au paiement des intérêts de la dette et un risque d'augmentation des taux d'intérêt. La recherche de l'efficacité des dépenses publiques est devenue un enjeu de plus en plus important. C'est pourquoi, la Tunisie s'est engagée dans une réforme en profondeur de la gouvernance des investissements publics avec l'adoption et la mise en œuvre progressive du cadre unifié d'évaluation et de gestion des investissements publics (CUEGIP) institué par un décret Gouvernemental (Décret n° 394 du 29 mars 2017).

L'objectif principal du CUEGIP est d'améliorer la performance du système de gestion des investissements publics tout en engageant l'ensemble des acteurs qui interviennent en amont et en aval des projets d'investissement public. Il s'agit de définir de nouvelles méthodes de collaboration entre les différents acteurs afin de sélectionner les projets les plus pertinents et qui offrent le plus d'impact pour la population tunisienne et le développement durable de la Tunisie. Le cadre unifié vise également à assurer un meilleur suivi des projets d'investissement public. Les besoins et les attentes de la population en termes de développement durable sont particulièrement importants. Les usagers des services publics maintiennent un haut niveau d'exigence en ce qui concerne l'action publique. En effet, la qualité de la gestion des investissements publics constitue un engagement majeur vis-à-vis des contribuables qui concourent aux ressources fiscales et non fiscales de l'État et

une condition pour maintenir un haut niveau de confiance entre l'État et les citoyens. Sous contraintes budgétaires, la priorisation des projets d'investissement public s'impose et suit une démarche qui consiste à sélectionner les projets sur la base de 6 éléments : i) La qualité de préparation du projet, ii) Les trois piliers du développement durable, iii) Les orientations sectorielles et géographiques gouvernementales, iv) L'impact sur l'enveloppe budgétaire disponible, v) L'impact sur les réserves de change et vi) L'impact sur la dette extérieure

### **Les tunisiens résidents à l'étranger**

En 2017, le volume des transferts de fonds des tunisiens résidents à l'étranger [TRE] est estimé à 4.5 milliards de dinars tunisiens soit 5% du PIB et 20% de l'épargne nationale. Selon la note d'information de la banque mondiale sur les migrations et le développement publié en Avril 2018, les transferts de fonds de la diaspora tunisienne sont parmi les plus faibles dans le monde. Les frais élevés de transferts d'argent constituent la principale raison : les banques tunisiennes pratiquent un taux de 8%. Le défi consiste à évoluer d'une stratégie rentière et passive de gestion des transferts de fonds vers une approche proactive et multidimensionnelle. La Tunisie devrait : i) Dynamiser les transferts et mobiliser l'épargne de la diaspora depuis le pays d'origine, ii) Baisser les coûts des transferts de fonds, iii) Renforcer les mécanismes de rapatriement des fonds et favoriser l'émergence des solutions alternatives via les nouvelles technologies et iv) Mettre en place des outils et produits financiers incitatifs et affinitaires et lutter contre le secteur informel.

Dans le cadre du partenariat pour la mobilité (PPM) entre la Tunisie et l'Union Européenne, un projet nommé « Lemma » a été développé, l'objectif est de soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire. L'Union européenne mobilise un budget de 5 millions d'euros par le biais de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et six États membres apportent leur contribution sous forme d'expertise publique : la Belgique, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal et la Suède.

### **Technologie : les startups**

Pour mettre en place un écosystème propice qui permet de valoriser les idées des jeunes talentueux et financer leurs idées et projets innovants caractérisés par une forte proportion de risque dans l'investissement, une loi relative à la promotion des startups a été adoptée en avril 2018 (Loi n°2018-20 du 17 Avril 2018). Cette loi vise à faire de la Tunisie une destination régionale privilégiée et un site national incitatif à la création et à l'attraction des startups. Elle s'insère dans la stratégie « Tunisie Digitale » qui a pour objectif de faire de la Tunisie un Hub pour les startups dans la région du sud de la Méditerranée, le Monde arabe et le continent africain. La Tunisie est devenue, depuis mai 2017, membre de l'alliance Smart Africa.

### **Les exportations**

Plusieurs mesures ont été prises pour booster l'exportation et atteindre un taux de croissance des exportations de 20% pour la période 2018-2020 et une valeur totale des exportations de 50 milliards de dinars à l'horizon 2020. Ces mesures concernent l'augmentation substantielle du budget du fonds de promotion des exportations à 40 millions de dinars (MDT) en 2018, 80 MDT en 2019 et 100 MDT en 2020, Les mesures décidées portent également, sur l'octroi d'avantages préférentiels pour l'exportation vers les marchés africains, à travers une prime couvrant 70% des coûts de prospection des marchés extérieurs (coûts de transport et d'hébergement), 60% des frais du transport aérien et 50% du transport maritime. Il s'agit également d'attribuer aux sociétés une prime pour la première opération d'exportation et la prise en charge par l'état à travers la compagnie tunisienne pour l'assurance du commerce extérieur, de 50% des tranches d'assurances pour les exportations vers le marché africain. Et afin de porter les exportations de 35 à 50 milliards de dinars tunisiens en 2020, des programmes spécifiques sont à créer dans le cadre de contrats programmes avec les structures professionnelles des secteurs exportateurs (textile et habillement, chaussures, industries agroalimentaires, pharmaceutique, mécanique et électronique ainsi que dans les nouvelles technologies).

S'agissant de la promotion du produit tunisien et de l'image du pays à l'étranger, les mesures prévoient notamment de regrouper les budgets dédiés à la promotion et à la publicité de toutes les structures chargées de l'exportation à l'instar du CEPEX, de l'office du tourisme, de la FIPA et de l'APIA dans un seul programme de communication et de promotion dit « made in Tunisia » ou « fabriqué en Tunisie ». Grâce à ces mesures, l'exportateur ne sera pas appelé à payer une taxe supplémentaire au cas où le conteneur destiné à l'exportation restera plus de 48 heures au port pour les produits. Et pour mieux diversifier sa base exportatrice et en profiter des avantages de l'intégration de nouveaux marchés, la Tunisie est devenue membre à part entière du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et ce depuis le 18 juillet 2018.

### Le partenariat public privé

La Tunisie œuvre à faire progresser les partenariats public privé (PPP) et encourager le secteur privé à contribuer au financement et réalisation des infrastructures : i) En 2015, promulgation de la loi relative au PPP, ses décrets d'application ainsi que la création de l'instance générale des PPP (IGPPP) et le conseil stratégique de PPP (CSPPP) ; ii) Le 18 septembre 2018, organisation d'un forum international sur les PPP auquel ont assisté environ 1200 personnes dont 250 représentants de groupes internationaux, et présentation d'un pipeline de 13 projets à réaliser dans le cadre de PPP pour un cout total de 34 milliard de dinars tunisiens. Le choix des projets PPP obéit à plusieurs critères, notamment au critère: i) De l'offre économiquement la plus avantageuse en matière de qualité, de rendement et de valeur globale du projet, ii) Le taux d'employabilité de la main-d'œuvre tunisienne, son taux d'encadrement ainsi que le taux d'utilisation des produits nationaux et la capacité de répondre aux exigences du développement durable sont inscrits parmi les avantages les plus importants auxquels le partenaire public doit particulièrement faire attention lors de sa sélection du partenaire privé et iii) Le pourcentage dévolu à la sous-traitance au profit des petites et moyennes entreprises tunisiennes est également considéré comme un plus essentiel à la teneur des projets PPP.

### SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée il s'agit du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère des Finances, du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, du Ministère du Commerce, du Ministère des Technologies de Communication et de l'Economie Numérique, de l'INS ,de la FIPA, de l'ATCT ...

